



OBSERVATOIRE CONGOLAIS DES DROITS DE L'HOMME

*Siege : 32, avenue des 3 martyrs. Immeuble Ntietie, 1^{er} étage. Place de la Station de bus Jane Viale, Moundali-
BP : 4021. Brazzaville, République du Congo. Téléphone : + 242 05 768 1099. Email: contact@ocdh-congobrazza.org
site web: www.ocdh-congobrazza.org*

Communiqué de presse 090424

L'observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) exprime sa vive préoccupation par rapport au début d'une campagne de persécution systématique des membres du parti d'opposition UDH-YUKI, qui contestent la légitimité de l'aile de ce parti dirigée par M. Badiabio, élu président en décembre dernier à l'issue d'un congrès controversé et bénéficiant des faveurs et de l'agrément du Ministère de l'intérieur.

Le dernier épisode en date est la tentative d'enlèvement et d'arrestation de M. René Mokono, membre du Conseil national de UDH-YUKI, ce mardi 9 avril 2024 à 4 heures du matin à son domicile, au Quartier Météo, à Makelekele, Brazzaville, par des policiers armés accompagnés de membres du même parti mais proche de M. Badiabio. Ces derniers avaient déjà été identifiés la veille entrain de se renseigner auprès du voisinage pour confirmer la présence de M. Mokono dans ce qui était considéré comme son lieu de résidence.

Ayant réussi à s'exfiltrer de son domicile par une issue détournée, M. Mokono est depuis lors entré en clandestinité, car sa sécurité ainsi que son intégrité physique, voire sa vie sont en danger. Il est pratiquement privé de sa liberté de circulation, car contraint de se cacher loin de sa famille et de sa maison.

L'observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) constate que l'implication des policiers armés pour une arrestation, à 4 heures du matin, sans mandat formel, en dehors des heures légales pour une opération dite de police contre un citoyen non armé qui auparavant n'avait nullement reçu de convocation, donne un caractère officiel à cette intervention arbitraire digne d'un Etat policier et d'une jungle.

A cet effet, l'OCDH recommande :

Au Gouvernement congolais à travers le Ministère de l'Intérieur et de la sécurité :

- De donner, comme pour tout citoyen, des garanties pour la sécurité de M. Mokono ainsi que des autres membres y compris des députés de l'aile de UDH-YUKI qui contestent le leadership actuel de ce parti, conformément aux dispositions pertinentes de la Constitution du Congo et des Conventions internationales en matière de protection des droits humains dûment ratifiées par la République du Congo ;
- De favoriser, dans le respect des textes de ce parti, la recherche, sans immixtion quelconque, de la meilleure solution pour une issue consensuelle au schisme qui



OBSERVATOIRE CONGOLAIS DES DROITS DE L'HOMME

*Siege : 32, avenue des 3 martyrs. Immeuble Ntietie, 1^{er} étage. Place de la Station de bus Jane Viale, Moundali-
BP : 4021. Brazzaville, République du Congo. Téléphone : + 242 05 768 1099. Email: contact@ocdh-congobrazza.org
site web: www.ocdh-congobrazza.org*

menace ce parti majeur de l'opposition, gage de l'expression politique plurielle en République du Congo.

- D'interdire toute opération de police contre des citoyens civils non armés en dehors des heures légales et de sanctionner tout agent de la force publique qui y contreviendrait.

Aux citoyens congolais :

- De dénoncer et signaler aux organisations des droits humains et aux autorités compétentes toute atteinte aux droits humains dans leur environnement immédiat ou dont ils sont témoins ou encore victimes.

Contact presse :

Téléphone/WhatsApp : +242 05 768 10 99

Email : communication@ocdh-congobrazza.org